

## DOSSIER MEDICAL ANNEE 2019 - 2020

## COMMISSION NATIONALE TIR A L'ARC FFH

NOM :	CONTRE INDICATIONS MEDICALES :
PRENOM :	DERNIER RAPPEL ANTI-TETANIQUE :
Date de naissance :	
CLUB :	
HANDICAP :  Origine :  Date de début : .....  Diagnostic provisoire ou validé ? Consolidé ou évolutif ? Séquelles actuelles :	TRAITEMENT MEDICAL EN COURS :
DATE :	SIGNATURE ET TAMPON DU MEDECIN :

## Utilisation et raisons de l'existence de ce dossier :

- *Le dossier doit être rempli par le médecin du sportif, et décrire au mieux son handicap et les traitements médicamenteux qui lui sont prescrits (si besoin).*
- *A chaque modification de ces traitements, merci de mettre à jour le dossier.*
- *Une fois rempli, le dossier doit être placé dans une enveloppe cachetée portant :*
  - *le nom de l'archer,*
  - *le nom de son club,*
  - *la date de création du dossier médical,*
  - *et le tampon du médecin signataire.*
- *Les éléments contenus dans le dossier doivent permettre aux médecins, secouristes, pompiers etc... d'intervenir sans être dangereux.*
- *Ce dossier doit être envoyé à chaque inscription pour une compétition nationale, c'est obligatoire.*
- *A la fin de la compétition, l'enveloppe contenant le dossier est rendu à l'archer ou à son responsable de club/accompagnateur.*